Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260331-2026_28-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	13	0	13

Date de convocation
26/03/2026
Date d'affichage
02/04/2026

L'an 2026, le 31 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, TOBIE Guillaume, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, BERDER Patrice, CHATELAIN Morgane-Katell, DELAUNAY René, PITON Benoît, DE FONSECA Stéphanie, FAVRE-TEMPLE Jessica, KEROAS Jean Marie
Absents : VAILLANT Nadia
Absents excusés : SANQUER Fabien
Excusé(s) ayant donné procuration :
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_28 Constitution des commissions communales

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les Conseils Municipaux, de créer en leur sein des commissions communales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal. Ces commissions communales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Monsieur le maire propose de créer neuf commissions :

1. Finances
2. Communication
3. Enfance-jeunesse
4. Urbanisme, aménagement du bourg, chemins de randonnées, voirie, réseaux
5. Bâtiments, énergie
6. Commerce
7. Affaires sociales
8. Associations
9. Personnel communal

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260331-2026_28-DE

Après concertation, Monsieur le Maire propose la désignation suivante des conseillers en tant que membres des différentes commissions :

1. Commission Finances :
- Emma MILIN
- Stéphane AUVRET
- Guillaume TOBIE
- Fanny LE BOT
- René DELAUNAY
- Morgane-Katell CHATELAIN

2. Commission Communication
- Emma MILIN
- René DELAUNAY
- Jean Marie KEROAS
- Stéphanie DE FONSECA

3. Commission Enfance-Jeunesse :
- Fanny LE BOT
- Emma MILIN
- Benoît PITON
- Stéphanie DE FONSECA
- Patrice BERDER

4. Commission Urbanisme – Aménagement du bourg – chemins de randonnée – voirie - réseaux :
- Stéphane AUVRET
- Emma MILIN
- Guillaume TOBIE
- Nadia VAILLANT
- Jean Marie KEROAS
- René DELAUNAY
- Fabien SANQUER
- Patrice BERDER

5. Commission Bâtiments - énergies
- Guillaume TOBIE
- Stéphane AUVRET
- Benoît PITON
- Fabien SANQUER
- Morgane-Katell CHATELAIN

6. Commission Commerce
- Guillaume TOBIE
- Stéphane AUVRET
- Morgane-Katell CHATELAIN
- René DELAUNAY
- Jessica FAVRE TEMPLE
- Isabelle MAZO

7. Commission Affaires sociales
- Joël CANN
- Stéphanie DE FONSECA
- Jessica FAVRE TEMPLE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260331-2026_28-DE

- Isabelle MAZO

8. Commission Associations
- Stéphane AUVRET
- Guillaume TOBIE
- Jessica FAVRE TEMPLE
- Benoît PITON
- René DELAUNAY
- Nadia VAILLANT

9. Commission Personnel communal
- Fanny LE BOT
- Stéphane AUVRET
- Isabelle MAZO
- Stéphanie DE FONSECA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**APPROUVE** la création des neuf commissions mentionnées ci-dessus,

-**APPROUVE** la composition des commissions telle que mentionnée ci-dessus.

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance	**Le Maire**
CHATELAIN Morgane-Katell	**Joël CANN**